

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCQUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick BORÉ - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Christine CAPDEVILLE - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - David GALTIER - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Sébastien BARLES représenté par Etienne TABBAGH - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Kayané BIANCO représentée par Sophie JOISSAINS - Sarah BOUALEM représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Michel BOULAN représenté par Francis TAULAN - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE - Emilie CANNONE représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Didier REAULT - René-Francis CARPENTIER représenté par Didier KHELFA - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par Nicole JOULIA - Roland CAZZOLA représenté par Sébastien JIBRAYEL - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Arnaud DROUOT représenté par Benoit PAYAN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Stéphane RAVIER - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Catherine PILA - Eric LE DISSÈS représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Pierre LEMERY représenté par Eric MERY - Richard MALLIÉ représenté par Philippe ARDHUIN - Yves MESNARD représenté par Christine CAPDEVILLE - Marie MICHAUD représentée par Eric MERY - Michel MILLE représenté par Philippe GINOUX - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Lourdes MOUNIEN représenté par Cédric JOUVE - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier PARAKIAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Christine CAPDEVILLE - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Anne REYBAUD représentée par Nicolas ISNARD - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL - Laure ROVERA représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Pascal CHAUVIN - Claude FILIPPI - Vincent GOYET - Michel LAN - Maxime MARCHAND - Anne MEILHAC - Lisette NARDUCCI - Catherine VESTIEU - David YTIER.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h05 par Christine JUSTE - Nadia BOULAINSEUR représentée à 11h05 par Lyece CHOULAK - Yannick OHANESSIAN représenté à 11h08 par Pauline ROSSELL - Lionel DE CALA représenté à 11h30 par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Gérard AZIBI représenté à 12h00 par Patrick AMICO - Pierre HUGUET représenté à 12h00 par Prune HELFETER-NOAH - Michel RUBIROLA représentée à 12h11 par Benoît PAYAN - Olivia FORTIN représentée à 12h35 par Eric SEMERDJIAN.

Étaient représentés et arrivés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Audrey GARINO arrivée à 10h50 - Arnaud DROUOT arrivé à 11h20.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 10h57 - Bruno GILLES à 11h50 - Jean-Pierre CESARO à 12h00 - Amapola VENTRON à 12h00 - Pierre HUGUET à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Lyece CHOULAK à 12h05 - Serge PEROTTINO à 12h30 - Véronique MIQUELLY à 12h30 - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA à 12h30 - Richard DONA à 12h39 - Didier PARAKIAN à 12h39 - Bernard DESTROST à 12h40 - Julien RAVIER à 12h44 - Emmanuelle CHARAFE à 12h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 002-8327/20/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Programme Smart Métropole"

MET 20/15561/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Aix-Marseille-Provence n'a pas été épargnée par l'onde de choc économique, sociale et environnementale provoquée par la pandémie du COVID-19 et par les effets liés à la période de confinement. Pour y faire face, la Métropole a répondu à l'urgence et a déployé de nombreuses mesures notamment pour garantir la continuité du service public, pour la santé, la solidarité et le soutien aux entreprises fragilisées.

La présente délibération participe à un ensemble de démarches prises par la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de limiter les impacts multiples de la crise.

La crise sanitaire et économique sans précédent que nous traversons a révélé l'impérieuse nécessité de miser sur l'innovation pour transformer nos modes de vie et répondre aux nouveaux défis sociétaux auxquels nous faisons face. Il s'agit de rendre nos territoires intelligents et résilients au travers de démarches vertueuses dites « Smart ». Celles-ci s'appuient sur toutes les formes d'innovation et notamment sur les technologies du digital. Outre l'impact sociétal et environnemental recherché, la démarche de Smart territoire dans laquelle la Métropole souhaite s'engager mobilisera les entreprises du territoire qui développent ces technologies innovantes et contribuera donc très directement au rebond économique de notre territoire.

Le « programme Smart Métropole » exposé dans le présent rapport a pour objectif d'initier une première phase de déploiement d'une démarche « smart » à l'échelle métropolitaine.

En matière d'attractivité et de qualité de vie, l'efficacité des services proposés par la Métropole aux usagers, citoyens comme entreprises, est en effet très étroitement liée à la définition et mise en œuvre d'une ville intelligente. De manière convenue, la « Smart City » vise en effet à améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire en tirant le meilleur parti du numérique, de l'internet des objets et de l'innovation.

A travers ses compétences, la Métropole opère des services publics et des infrastructures de réseaux directement perfectibles par les préceptes de la Smart City (réseaux de capteurs et internet des objets connectés) : mobilité, réseaux d'énergie et d'assainissement, aménagement, déchets, qualité de l'air et nuisances sonores et plus généralement l'ensemble des dispositifs et actions en matière de développement économique, social et culturel.

Sur le plan technologique, la ville intelligente repose sur des piliers numériques fondamentaux : les infrastructures (fibre, wifi, IOT), les données (Open et Smart Data) et enfin les services numériques finaux rendus aux usagers.

Sur le plan humain, la ville intelligente est étroitement liée aux concepts de participation citoyenne, de ville inclusive, de services centrés usagers ainsi que de recours aux méthodes Agile, à la co-construction et au design de services.

Sur le plan économique, la ville intelligente doit se faire par la mobilisation des grands groupes et l'accélération de l'écosystème de l'innovation numérique local, en s'affirmant comme un territoire d'expérimentation pour tester et déployer des solutions in-situ. Dans ce domaine, l'un des 10 objectifs prioritaires de l'agenda numérique ambitionne de « porter sur le territoire 20 projets par an en lien avec la Smart city et le développement des usages numériques ».

Sur le plan méthodologique, la ville intelligente devrait se construire par un recours accru à l'innovation ouverte, la commande publique de l'innovation, aux expérimentations et aux challenges permettant de renforcer le lien entre la collectivité, les entreprises et les citoyens.

Un projet contemporain de ville intelligente ne paraît également pertinent et acceptable que lorsqu'il s'opère au service du développement durable et de la transition énergétique.

Le recours au numérique doit ainsi être envisagé au regard de critères d'efficacité, de frugalité (optimisation budgétaire), de durabilité (empreinte écologique du numérique) et d'inclusion (fracture numérique). Les piliers du développement durable sont d'ailleurs régulièrement cités dans les différentes définitions de la Smart City.

Dans ce cadre, à l'instar de la plupart des grandes métropoles françaises, la Métropole souhaite évidemment se positionner sur le concept de « territoire intelligent » ou « Smart Métropole » pour en faire un axe stratégique de son développement.

Sur le plan stratégique, le programme objet du présent rapport répond directement à une partie des objectifs ciblés à la fois par l'Agenda du Développement Economique, l'Agenda Numérique et la politique achat de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Partant de ce constat il ne paraît toutefois ni opportun ni envisageable de programmer un projet permettant d'adresser les enjeux de la Smart City à l'échelle de l'ensemble du territoire et ses 92 communes, pas plus que de déployer des infrastructures numériques, des capteurs et des nouveaux services dans tous les domaines de compétences de la Métropole.

Le programme Smart Métropole 2020 – 2023 cible donc une première phase expérimentale de déploiement d'infrastructures numériques, de réseaux de capteurs et de services numériques dans le champ de la Smart City. Il est ainsi proposé de focaliser les actions et les dépenses budgétaires sur une partie du territoire, au sein de quelques communes pilotes et à travers la pré-industrialisation de premiers cas d'usages Smart City.

Cette première période de programmation, organisée autour d'un budget mesuré et réaliste devra permettre de dimensionner d'un point de vue technique et budgétaire une seconde génération de programme Smart Métropole assurant le passage à l'échelle métropolitaine dans tous ses domaines de compétences et sur l'ensemble du territoire. Cette seconde génération de programme ne pourra se faire qu'au regard des résultats obtenus et d'un bilan qualitatif et quantitatif tiré de l'expérimentation.

En matière d'emprise territoriale, il est proposé, à la fois pour des raisons de maîtrise de l'enveloppe budgétaire et conformément à l'approche itérative précitée, de travailler avec quatre communes pilotes. Ces communes pilotes seront identifiées en phase 1 du projet, au travers d'échanges avec les élus municipaux et les Directions générales des services, avec l'appui des Conseils de territoire concernés. Elles seront retenues au regard de leur expérience et de leur maturité en matière de Smart City, de leur adhésion au projet porté par la Métropole, ainsi que de leur volonté et capacité à porter des cas d'usages complémentaires et cohérents, dans leurs domaines de compétence propres.

En plus d'un socle de capteurs au service du monitoring urbain et environnemental (température, hygrométrie, bruit, pollution dont NoX, ozone et particules fines...), les cas d'usage seront choisis dans le cadre d'ateliers participatifs, en concertation avec les Élus et les équipes techniques des communes et territoires concernés. Chaque cas exprimera les attendus des services métiers.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Disposer d'une première génération de capteurs, d'une infrastructure réseau IOT et d'une plateforme de données à l'échelle métropolitaine.
- Préfigurer l'industrialisation d'un programme Smart City et calibrer son passage à l'échelle métropolitaine.
- Améliorer les connaissances et capitaliser sur cette première phase de programme Smart City
- Produire et diffuser de l'information et des indicateurs à destination des décideurs de la Métropole, des communes et des citoyens.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

- Diffuser des données numériques dans la plateforme métropolitaine.
- Organiser un réseau d'acteurs publics et privés en les fédérant autour du projet (Agents Smart City de la Métropole et des communes et clusters numériques).
- Mettre en œuvre une plateforme d'innovation visant à rapprocher l'offre et la demande et à diffuser des AMIs, appels à projets et challenges en lien avec la Smart City.
- Financer et organiser des Challenges Smart City dont les lauréats recevront une dotation pour expérimenter leurs solutions en lien avec les services métiers.

En matière d'actions et de services Smart City, les projets suivants seront mis en œuvre :

A/ Projet de préfiguration de la Smart Métropole	ACTION 1	Acquisition, déploiement et maintenance d'un réseau de capteurs Smart City.
	ACTION 2	Acquisition, déploiement et maintenance d'une infrastructure de connectivité IOT (Lora, 3-4-5G, multitechnologie...)
	ACTION 3	Acquisition ou location d'une plateforme IOT.
	ACTION 4	Création et agrégation des données, création d'indicateurs et de tableaux de bord pour les décideurs et le grand public valoriser sur les outils web et numériques de la Métropole.
B/ Projet plateforme d'innovation métropolitaine	ACTION 5	Location** d'une plateforme d'innovation visant à rapprocher l'offre et la demande en amont et en complément de la commande publique.
C/ Projet Challenges Smart Métropole	ACTION 6	Organisation et lancement de challenges Smart Métropole dans le cadre de la feuille de route afférente. Financement des premières expérimentations sous la forme de dotation aux lauréats.

- Durée globale: 2020 – 2023
- Démarrage prévisionnel juillet 2020.
- Coût global : 416 666 € HT / 500 000 € TTC en investissement.

Le budget ne concerne que le financement du projet A. Les projets B et C sont donnés à titre indicatif et mobiliseront la section de fonctionnement.

PROJET A/ Marché en investissement lancé fin 2020 et attribué début 2021.

PROJET B/ Marché en fonctionnement lancé et attribué en mai 2020.

PROJET C/ Challenges prenant la forme de subventions ou dotations en fonctionnement votées en 2020, 2021, 2022 et 2023 et adossés à un règlement de concours/challenges.

Projet	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total HT	Total TTC
A/ Projet de préfiguration de la Smart Métropole INVESTISSEMENT	0 €	150 000 € HT	150 000 € HT	116 666 € HT	416 666 € HT	500 000 € TTC
B/ <i>Projet plateforme d'innovation métropolitaine</i> FONCTIONNEMENT	25 000 € HT	15 000 € HT	0 €		40 000 € HT	48 000 € TTC
C/ <i>Projets Challenges Smart Métropole</i> FONCTIONNEMENT	25 000 € HT	100 000 € HT	100 000 € HT		225 000 € HT	270 000 € TTC

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

En conséquence, l'opération d'investissement n° 2020001500 – Programme Smart Métropole doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Pour information, la Région sera amenée à se prononcer également sur l'attribution d'une subvention en investissement d'un montant de 80 000 € sur l'action A/ Projet de préfiguration de la Smart Métropole. Des cofinancements complémentaires seront recherchés pour abonder au financement du programme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-17/07/20 CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 001-1175/17/CM du Conseil de Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la mise en œuvre d'une première génération de programme Smart City est d'un intérêt majeur et répond à la volonté affirmée de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Qu'il convient d'approuver la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2020001500 Programme Smart Métropole » d'un montant de 500 000 € TTC ;
- Qu'il sera proposé de mobiliser un budget de fonctionnement dédié au « programme Smart Métropole » à hauteur de 318 000 € TTC sur la période 2020-2023 ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2020001500 « Programme Smart Métropole » d'un montant de 500 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à l'opération d'investissement n°2020001500 sont inscrits au budget principal 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - AP n°2020001500 - Natures 2188 et 2318 - Fonction 67- Sous-politique B370.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2021 : 150 000 euros HT / 180 000 euros TTC

Année 2022 : 150 000 euros HT / 180 000 euros TTC

Année 2023 : 116 666 euros HT / 140 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL